

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 AOÛT 2017 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BERTHET Annie – BOURQUI Gilles – DEMOLY Fabienne – JEANNEROD Françoise – GENRE Annie – BOUTERAON Elisabeth – BOURLAND Frédéric – GALLOIS Delphine – CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT-GUYOD Sébastien – LACROIX Jean Sébastien – CLERC Nicolas – PROST Marcel – VAZ TEIXEIRA Christophe

Absents: BONNEFOY Robert (pouvoir à BENOIT GUYOD Sébastien) – CRETIN Claire (pouvoir à BERTHET Annie) – CHARDON Laurent (excusé) – CHAVIN-GAZALIER Fabien (excusé) – GANGNERY Véronique (pouvoir à GALLOIS Delphine) - DESPREZ Alain (pouvoir à MAMET Bernard) – GRENIER Sandrine (pouvoir à CAILLAT Marie-Carmen)

Secrétaire de séance : BENOIT-GUYOD Sébastien

Le 22 août 2017, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Délibération du conseil municipal sur l'urgence de la réunion**
- 3 – Quartier Les Crêtets : délibération autorisant le Maire à signer les promesses et actes de vente des parcelles**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Sébastien BENOIT-GUYOD secrétaire de séance.

2. Délibération sur l'urgence de la réunion

En application de l'article L 2121-11, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation a été adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Maire rend compte dès l'ouverture de la séance du motif de l'urgence et expose que :

- les travaux d'aménagement du quartier des Crêtets sont terminés depuis fin juillet 2017, que les délimitations et le piquetage des parcelles ont été réalisés par le cabinet COLIN géomètre à Champagnole le 17 mai 2017, les numéros cadastraux ont été attribués à chaque parcelle depuis quelques jours. Il est donc désormais possible de procéder à la vente des lots destinés à la construction de maisons individuelles ;
- Me Emmanuelle OUDET-ELIEN Notaire associée à Hauts de Bienne, est missionnée pour rédiger les promesses de vente et les actes de vente avec les acquéreurs ;
- plusieurs acquéreurs ont fait part de leur empressement à signer l'acquisition de leur terrain afin de pouvoir commencer les travaux de construction dès septembre ;
- des rendez-vous ont été pris par le Notaire avec plusieurs acquéreurs le mercredi 23 août pour signer les promesses de vente authentiques ;

M. le Maire rappelle que le conseil municipal doit l'autoriser à signer ces promesses au nom de la commune. C'est le motif de l'urgence de cette réunion.

Le conseil municipal, considérant que le motif d'urgence de la convocation est réel et fondé, se prononce favorablement à l'unanimité sur l'urgence de la réunion de ce soir.

3. Quartier Les Crêtets : autorisation délivrée au Maire pour signer les promesses et les actes de vente

M. le Maire informe le conseil municipal que Me Emmanuelle OUDET-ELIEN Notaire de la commune doit disposer d'une délibération du conseil municipal pour autoriser M. le Maire à signer les promesses de vente, puis les ventes. Or, les premiers rendez-vous de signature sont programmés **mercredi 23 août après-midi**. Fabienne DEMOLY, Annie GENRE et Marcel PROST ne participent donc pas ni au débat ni au vote relatifs à cette question.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, soit 18 voix, la délibération suivante :

« Vu l'aménagement du quartier Les Crêtets composé de 44 parcelles individuelles destinées à la construction de maisons individuelles d'habitation, de 2 parcelles destinées à la construction de bâtiments collectifs et de 5 parcelles destinées à la construction de maisons en bande,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-2-011 du 3 mars 2016 fixant le prix de vente des parcelles destinées à la construction de maisons individuelles à 170.00 € HORS TAXE le m²,

Vu le procès-verbal de délimitation du quartier établi par le cabinet Olivier COLIN et associés de Champagnole, géomètres experts en date du 17 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer les promesses de vente ainsi que les actes de vente des parcelles individuelles du quartier Les Crêtets suivantes :

N° de lot	Section cadastrale	N°	superficie en m ²	prix de vente en € HORS TAXE
1	AB	511	534	90 780.00
2	AB	512	399	67 830.00
3	AB	513	540	91 800.00
4	AB	514	566	96 220.00
5	AB	515	659	112.030.00
6	AB	516	707	120 190.00
7	AB	517	563	95 710.00
8	AB	518	667	113 390.00
9	AB	519	717	121 890.00
10	AB	520	684	116 280.00
11	AB	521	665	113 050.00
12	AB	522	665	113 050.00
13	AB	523	583	99 110.00
14	AB	524	621	105 570.00
15	AB	525	444	75 480.00
16	AB	526	422	71 740.00
17	AB	527	533	90 610.00
18	AB	528	615	104 550.00
19	AB	529	679	115 430.00
20	AB	530	519	88 230.00
21	AB	531	481	81 770.00
22	AB	532	521	88 570.00
23	AB	533	464	78 880.00
24	AB	534	483	82 110.00
25	AB	535	442	75 140.00
26	AB	536	459	78 030.00
27	AB	537	433	73 610.00
28	AB	538	495	84 150.00
34	AB	545	491	83 470.00

35	AB	546	372	63 240.00
36	AB	547	466	79 220.00
37	AB	548	420	71 400.00
38	AB	549	435	73 950.00
39	AB	550	382	64 940.00
40	AB	551	483	82 110.00
41	AB	552	712	121 040.00
42	AB	553	680	115 600.00
43	AB	554	551	93 670.00
44	AB	555	482	81 940.00
45	AB	556	764	129 880.00
46	AB	557	616	104 720.00
47	AB	558	778	132 260.00
48	AB	559	720	122 400.00
49	AB	560	720	122 400.00

Et qui seront établis par Me Emmanuelle OUDET-ELIEN Notaire associée à 39400 HAUTS DE BIENNE.

DECIDE à l'unanimité de fixer le montant de l'acompte à verser au moment de la signature de la promesse de vente à 8 % du prix TTC de la parcelle ;

DECIDE à l'unanimité qu'un séquestre d'un montant de 1 500 € par parcelle sera exigé au moment de la vente pour détériorations futures et éventuelles aux équipements communs déjà réalisés ; il sera débloqué lors de l'état des lieux de fin de travaux.

DECIDE à l'unanimité, dans le cas où les acquéreurs n'auraient pas construit un immeuble à usage d'habitation sur le terrain acquis à la commune des Rousses dans le quartier des Crêtets dans les deux ans suivants l'achat, la commune se réserve expressément pendant un délai de DEUX (2) ans, à compter de l'expiration de ces deux premières années, sur le terrain objet de la présente vente, la faculté de réméré prévue aux articles 1659 et suivants du Code Civil. »

4. Questions et informations diverses

- Quartier les Crêtets : Christophe MATHEZ informe le conseil municipal que le cahier des charges des bâtiments collectifs et maisons en bande (3 lots) est finalisé : l'appel d'offres pour l'achat de ces terrains va être lancé prochainement.
- Bâtiment Le Yéti : M. le Maire donne lecture de la réponse du Directeur de la DIR Est à Nancy concernant l'acquisition par la commune de ce bâtiment qui abrite les engins de déneigement de la DIR et du Conseil Départemental du Jura. La DIR souhaite conserver un point d'appui sur le sommet de la côte des Rousses et plus particulièrement au village pour stocker un camion de déneigement et un chargeur. M. le Maire est toujours en attente de la réponse du Conseil Départemental.
- Les travaux de la RN5 au Sagy ont commencé lundi 21/08 pour une durée de 2 mois.
- Aire de jeux multisports au collège : Christophe MATHEZ indique qu'elle va être installée sur un ancien terrain de tennis.
- La réception des travaux de la place de l'Omnibus aura lieu le mercredi 27 septembre à 17h en présence de tous les intervenants.
- Déboisement des glacis du Fort : Marcel PROST précise qu'il reste l'arasement des souches à terminer. 150 m3 de bois ont été coupés ce qui équilibre le coût des travaux.

Prochain conseil municipal : jeudi 31 août 2017 à 18h30

Séance levée à 20h05
Le Secrétaire de séance,

Sébastien BENOIT-GUYOD



Le Maire,

Bernard MAMET

